



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : TARIFS BAFA 2026

**DÉCISION N° DM-26-005
EN DATE DU 12 JANVIER 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE en qualité d'adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'organiser des stages de « formation générale B.A.F.A. » au Carré durant l'année 2026 ;

D É C I D E

DE FIXER la participation financière par jeune à 174 € (Cent soixante-quatorze euros) ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du sport

Signé

Régis TOURNE

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20260112-lmc1H13821H1-AR Date de réception en Préfecture : 12/01/2026 Date de Publication : 12/01/2026
--